

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Informationselektroniker/-in**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession
de Électronicien/Électronicienne en technologies de l'information**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Analyse de systèmes de la technique d'information et de communication
- Mesure et analyse de caractéristiques physiques sur des systèmes
- Planification et conception du travail
- Montage, installation et intégration de systèmes
- Paramétrage, mise en service et remise finale
- Installation, programmation, paramétrage et test de logiciels
- Utilisation et administration
- Garantie du fonctionnement de systèmes de la technique d'information et de communication
- Mise en œuvre et intégration des concepts de la protection des données et de la sécurité de l'information
- Maintenance, entretien, exploitation et optimisation
- Recours à la communication d'entreprise et aux techniques de communication, ainsi qu'au traitement de l'information
- Planification et organisation du travail
- Mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Conseil et assistance aux clients
- Contrôle et respect des concepts de la protection des données et de la sécurité de l'information
- Contrôle et évaluation de mesures de protection sur les installations et les appareils électriques.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes en technologies de l'information planifient et installent des systèmes de la technique d'information et de communication. Ils/Elles fournissent des services tout en un et travaillent dans des entreprises d'installation et de service. Ils/Elles travaillent principalement dans des entreprises artisanales de l'électronique et de la technique de l'information, mais aussi dans des entreprises d'autres branches. Les électroniciens/électroniciennes en technologies de l'information exercent leur activité dans les domaines suivants : technique des appareils, de l'information et des systèmes de bureau, technique d'émission, de réception et haut débit, technique de sécurité et d'avertissement de danger ainsi que technique des télécommunications.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation /conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Technicien supérieur/Technicienne supérieure en électronique, Technicien/Technicienne certifié(e) (diplôme d'état) avec spécialisations appropriées, Conseiller/Conseillère en informatique certifié(e), Développeur/Développeuse informatique certifié(e), Économiste en informatique certifié(e), Directeur/Directrice de projet informatique certifié(e), Informaticien/Informaticienne certifié(e) (diplôme d'État), Technicien supérieur/Technicienne supérieure en technologies de l'information, Technicien commercial/Technicienne commerciale pour la gestion d'entreprise</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne en technologies de l'information en date du 30.03.2021 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 662)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Système de formation « en alternance » : Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. Formation en entreprise et en école : La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des informations supplémentaires à :</p> <p>www.berufenet.de www.europass-info.de</p>